

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de décembre 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Mesdames Diane Dufour, Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 15-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, et ce, avec dispense de lecture; une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 15-12-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1503419 à C1503495)	174 427,65 \$
- Salaires et rémunérations des élus	30 617,71 \$
- Frais de déplacement	267,65 \$
- TOTAL	205 313,01 \$

Rés # 15-12-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 201

Avis de motion est donné par la présente, par madame Simone Lepoutre, que le règlement portant le numéro 201, sur les taux de la taxe foncière, de secteur et locative pour l'année 2016, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-12-05 CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront habituellement les lundis et qui débiteront à 19 h 00 :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| • lundi le 11 janvier | • lundi le 1 ^{er} février |
| • lundi le 07 mars | • lundi le 04 avril |
| • lundi le 02 mai | • lundi le 06 juin |
| • lundi le 04 juillet | • lundi le 1 ^{er} août |
| • mardi le 06 septembre | • lundi le 03 octobre |
| • lundi le 07 novembre | • lundi le 05 décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés # 15-12-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2016".

Madame Christine Dufour, secrétaire, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 15-12-07 MISE À JOUR DE NOTRE SITE « WEB »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « MAXCLICHE » pour effectuer la mise à jour de notre site « WEB ». Le tout selon le devis déposé à la Municipalité le 1^{er} octobre 2015, pour la somme de 6 500 \$ (plus taxes).

**Rés # 15-12-08 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT
JUSQU'AU 5 NOVEMBRE 2017**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat de monsieur Claude Poulin comme maire suppléant jusqu'au 5 novembre 2017 inclusivement.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Note DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les élus ont remis à la directrice générale leur formulaire de "déclaration des intérêts pécuniaires" pour l'année 2015, dans le délai prescrit.

Note DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6)*, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Foster procède au dépôt d'un extrait du "registre public des déclarations des élus", pour l'année 2015, dans le délai prescrit.

**Rés # 15-12-09 ACCEPTATION DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE
D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Siméon, monsieur Carl Chamberland a remis sa démission à ce poste le 7 décembre 2015 ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Carl Chamberland, à titre du directeur du Service de sécurité incendie de notre municipalité, à compter du 1^{er} janvier 2016. Qu'une motion de remerciements lui soit transmise pour les services rendus durant ses fonctions.

Rés # 15-12-10 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200

Avis de motion est donné par la présente, par madame Simone Lepoutre, que le règlement portant le numéro 200, sur le transport en commun adapté pour l'année 2016, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-12-11 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2015 - 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 15-10-09), pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2015 et le 30 novembre 2016;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Transport Dany Dufour
- Morneau Tremblay, construction – excavation
- Aurel Harvey & fils inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

Rés # 15-12-12 RAPPORT DES PERMIS D'INTERVENTION DE 2015 AU MTQ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les "permis d'intervention" suivants, relatifs à l'année 2015, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) et autorisés par ce dernier, pour les travaux ci-après décrits, soit :

- le permis "7185-52-15058-15007", relativement au nettoyage des regards et des puisards sur la rue Saint-Laurent (route 138) et sur la route 170 ;
- le permis "7185-52-15058-15010", relativement au nettoyage des regards et des puisards sur la rue Saint-Laurent (route 138) ;
- le permis "7185-52-15058-15025", relativement au nettoyage du réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Laurent (route 138) ;
- le permis "7185-52-15058-15026", relativement au nettoyage du réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Laurent (route 138) et sur la route 170;
- le permis "7185-52-15058-15027", relativement à la réparation d'une fuite d'eau sur la route 170.

Que la municipalité a procédé à l'exécution de ces travaux et que ce conseil s'engage, par le fait même, à respecter toutes les clauses des dits permis.

Rés # 15-12-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199, MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 171, AUX FINS D'AUGMENTER LA LIMITE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 199, modifiant le règlement d'emprunt numéro 171, aux fins d'augmenter à 575 000 \$ la limite de prêt à nos contribuables, relativement au programme de mise aux normes des installations sanitaires.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la présentation de l'avis de motion. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 15-12-14 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202 MODIFIANT LA TAXE D'AQUEDUC

Avis de motion est donné par la présente, par madame Simone Lepoutre, que le règlement numéro 202 modifiant la taxe d'aqueduc, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-12-15 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203 MODIFIANT LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 203, modifiant la taxe d'assainissement, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-12-16 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204 MODIFIANT LA TAXE D'ORDURE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Jean-Guy Harvey, que le règlement portant le numéro 204, modifiant la taxe d'ordures et de collecte sélective, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 15-12-17 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR DRESSER UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE DÉCONTAMINATION DE NOTRE ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES (DET)

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix relativement à l'embauche d'une firme pour dresser un rapport d'évaluation de contamination de notre ancien site de dépôt en tranchées (DET).

Rés # 15-12-18 ÉTALEMENT DU PAIEMENT DES FRAIS DE DÉCONTAMINATION ET/OU DE FERMETURE DE NOTRE ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES (DET)

Suite au rapport d'évaluation sur les contaminants de notre ancien site de dépôt en tranchées (DET), qui sera produit, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'advenant la nécessité de procéder à sa décontamination, les coûts reliés à celle-ci soient défrayés selon les options ci-après soit :

1. par la réserve créée à cette fin, soit 90 000 \$ au 31 décembre 2015;
2. par le surplus non affecté (en partie ou en totalité);
3. que la dépense constatée sera taxée ou à pourvoir dans le futur.

Que ces options peuvent aussi être appliquées pour les frais de fermeture dudit site de dépôt en tranchées, le tout selon les règles établies.

Rés # 15-12-19 ÉVALUATION FONCIÈRE DE L'ANCIENNE CASERNE ET DE NOTRE ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES (DET)

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre firme d'évaluation municipale, soit *L'Immobilière Société d'évaluation-conseil inc.*, pour procéder à l'évaluation foncière de l'ancienne caserne (matricule 5100-15-9232) et de notre ancien site de dépôt en tranchées (matricule 4804-56-5045).

Rés # 15-12-20 RATIFIER L'AVANCE DE FONDS POUR L'OH DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'avance de fonds de 40 000 \$ fait à l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon. Le remboursement de cette somme s'effectuera comme suit :

- le ou vers le 1^{er} décembre 2015 : 25 000 \$
- le ou vers le 10 janvier 2016 : 15 000 \$.

**Rés # 15-12-21 MANDAT ACCORDÉ À GABRIELLE O. FORTIN, DESIGNER
POUR L'INTERSECTION DES RUES DE LA FABRIQUE ET
SAINT-LAURENT**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à Mme Gabrielle O. Fortin, Designer, aux fins de soumettre à la municipalité un projet visant une meilleure sécurité à l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent. Le mandat est accordé pour la somme de 1 400 \$, plus les taxes, le cas échéant. Le document préliminaire devra être livré au plus tard le 29 février 2016. Cette somme sera prise à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

**Rés # 15-12-22 MANDAT ACCORDÉ À GABRIELLE O. FORTIN, DESIGNER
POUR LE PLAN « 3D » DE LA PLACE MODESTO-ZADRA**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à Mme Gabrielle O. Fortin, Designer, aux fins de soumettre à la municipalité un projet de modélisation « 3D » de la proposition # 3 du projet d'aménagement de la Place Modesto-Zadra. Le mandat est accordé pour la somme de 600 \$, plus les taxes, le cas échéant. Le document final devra être livré au plus tard le 7 décembre 2015.

**Rés # 15-12-23 SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU
292 RUE PORT-AUX-QUILLES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et madame la directrice générale Sylvie Foster à signer l'acte de vente à monsieur Steeven Godin pour l'immeuble sis au 292, rue Port-aux-Quilles.

Rés # 15-12-24 ENSEIGNE DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une enseigne d'identification pour l'Hôtel de Ville auprès de l'entreprise *Publimage Inc.*, selon la proposition du 24 novembre 2015, au prix soumis de 5 470 \$ (plus taxes), transport et installation inclus. Cette somme sera prise à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Rés # 15-12-25 ENSEIGNE DE RUES PRIVÉES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise "Publimage Inc.", relativement à l'achat d'enseignes d'identification des rues privées, identiques à celles achetées en 2015, pour les rues publiques, selon le prix soumis le 7 décembre 2015, soit 4 709,12 \$ (plus taxes). Cette somme inclut aussi les poteaux et l'installation. Cette dépense sera absorbée à même le fonds général d'administration.

Rés # 15-12-26 ENSEIGNE DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL ET DU BOULEVARD MALCOM-FRASER

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une enseigne d'identification et promotionnelle de l'entreprise "Publimage Inc.", au prix soumis en date du 24 novembre 2015, soit 12 500 \$ (plus taxes), transport et installation inclus. Cette enseigne sera installée à l'intersection du chemin de Port-au-Persil et du boulevard Malcom-Fraser. Ledit achat est conditionnel à ce que la Ville de La Malbaie délivre un permis pour son installation et qu'elle défraie 50% des coûts de celle-ci. Cette dépense sera absorbée à même le fonds général d'administration.

Rés # 15-12-27 DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 novembre 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de démolition et de reconstruction de la propriété sise au 530 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 75 7213) aux conditions suivantes :

- a) la porte du côté « ouest », du premier étage, dont la couleur proposée est rouge, devra être peinte de la même couleur que les autres, en conservant aussi le même cachet;
- b) le petit toit (faux toit) recouvrant la porte-fenêtre du second étage devra être enlevé;
- c) la porte-fenêtre du second étage devra avoir les mêmes décorations que celles apparaissant sur la fenestration;
- d) la galerie du premier étage devra être agrandie jusqu'au coin arrière « ouest », pour conserver la même volumétrie que le bâtiment actuel;
- e) le balcon de la porte-fenêtre du second étage devra être agrandi pour recouvrir entièrement la galerie du premier étage et un poteau de soutien, semblable aux autres, ajouté dans le coin arrière « ouest ».

Le tout devant s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-12-28 ACHAT TERRAIN HALTE ROUTIÈRE DE LA RIVIÈRE NOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon détenait un bail avec le ministère des Transports du Québec, relativement à la location du terrain de la Halte routière de la rivière Noire ;

ATTENDU QUE ce bail venait à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE le 30 octobre 2012, nous demandions au susdit ministère de renouveler le bail ou de nous céder le terrain;

ATTENDU QUE le 21 mai 2013, le ministère des Transports du Québec proposait à notre municipalité de se porter acquéreur dudit terrain, pour la somme de 207 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon n'était pas intéressée à acquérir le terrain de la Halte routière de la rivière Noire pour cette somme ;

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, le ministère nous a présenté une nouvelle offre pour l'achat dudit terrain, au montant représentant l'évaluation municipale normalisée;

**POUR CES
MOTIFS**

Il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du terrain de la Halte routière de la rivière Noire, propriété du ministère des Transports du Québec, au prix de 20 500 \$ (plus taxes). Que le conseil s'engage à conserver la vocation de « parc » de celui-ci et à obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec dans l'éventualité où elle voudrait se départir dudit terrain. Les frais inhérents à la transaction, ainsi que ceux du notaire et d'arpentage (si nécessaire) seront assumés par la Municipalité.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer tous documents relatifs au dit achat.

Rés # 15-12-29 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2015

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2015, se chiffrant en un surplus net de **43 995,72 \$**. Le conseil municipal transmet une motion de félicitations aux employés.

Rés # 15-12-30 MANDAT À GABRIELLE O. FORTIN, DESIGNER, POUR UN PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à Mme Gabrielle O. Fortin, Designer, aux fins de soumettre à la municipalité un projet de réaménagement du camping municipal, selon l'offre de service déposé en date du 20 novembre 2015. Le mandat est accordé pour la somme de 2 680 \$, plus les taxes, le cas échéant. Le document final devra être livré au plus tard le 1^{er} août 2016.

Rés # 15-12-31 RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO POUR 2016

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence annuelle de "bingo" venant à échéance le 7 février 2016, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Il est à noter qu'il n'y a aucun coût pour cette licence et que les lieux où se déroulera cette activité seront en alternance, soit au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay ou au camping municipal.

Rés # 15-12-32 AMENDER RÉOLUTION # 15-06-29 – FINANCEMENT TERRAIN DE BALLE-MOLLE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution numéro « 15-06-29 », relativement à la phase I de la réfection du terrain de balle-molle. Ainsi, la somme manquante ne sera pas prise à même le « fonds de roulement », mais plutôt à même le « fonds d'administration ».

Rés # 15-12-33 NOMINATION D'UN NOUVEL ÉLU SUR SIÉGER SUR LE CA DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX (CEF)

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Claude Poulin, en remplacement de monsieur Réjean Hébert pour siéger sur le comité d'administration de la *ChantEauFête de Charlevoix (CEF)*. La présente résolution abroge celle adoptée le 7 avril 2015 et portant le numéro « 15-04-36 ».

Rés # 15-12-34 ACHAT DES ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX

Suite à l'offre de vente soumise par la ChantEauFête de Charlevoix, relativement à la vente de son matériel de sonorisation, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat desdits équipements, au coût de 18 000 \$ (plus taxes, si applicables). Les susdits équipements devront être libres de toutes dettes. La ChantEauFête de Charlevoix devra nous produire une quittance pour ces équipements.

Rés # 15-12-35 ENTENTE AVEC LE MONT GRAND-FONDS POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente de location d'équipement de sonorisation avec le *Mont Grand-Fonds*, pendant la période d'opération de la station de ski. Les équipements énumérés dans ladite entente seront loués pour la somme de 2 000 \$ par année, pour les trois (3) prochaines années, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer tous documents relatifs à ladite entente.

Rés # 15-12-36 PLAN DE VISIBILITÉ POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan de visibilité pour les activités de loisirs présenté par notre coordonnateur en loisir, monsieur *Alexandre Martel*. Que ce dernier a le mandat de recruter des commanditaires.

Rés # 15-12-37 LA VIRÉE NORDIQUE – ÉDITION 2016

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la *Virée Nordique de Charlevoix* à tenir son événement sur notre territoire, le 13 février 2016. En conséquence, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à :

- procéder à l'ouverture du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT) à compter de 7h00, la journée de l'activité, pour y accueillir les participants. À cet effet, un ou deux bénévoles seront sur place ;
- s'assurer qu'un bénévole restera au CCRMT jusqu'à ce que tous les participants aient franchi le 13^e kilomètre ;
- procéder à l'aménagement et au balisage sécuritaire des pistes entre les kilomètres 1 et 13 ;
- assurer les services de sécurité sur appel (service d'incendie – traîneau d'évacuation).

Rés # 15-12-38 PLANCHER DE BOIS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RAYMOND-MARIE-TREMBLAY (CCRMT)

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les *Planchers de Bois-Francs Villeneuve Tremblay* pour procéder au sablage et au vernissage du plancher de bois du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), selon le prix soumis, soit 3 900 \$ (plus taxes).

Rés # 15-12-39 ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND HIVER 2015-2016

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher *Service d'Entretien 3M* pour procéder à la préparation et à l'entretien de la piste de ski de fond municipale pour l'hiver 2015-2016. M. Tremblay effectuera ces travaux pour la somme de 140 \$ par semaine, incluant le VTT. Que les frais d'essence seront assumés par la Municipalité.

Rés # 15-12-40 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- La Virée Nordique de Charlevoix, participation à la « Marche des Maires »	200,00 \$
- Fédération québécoise des Municipalités (FQM), cotisation 2016	1 464,04 \$
- Fondation Carmel Roy, aide financière fête de Noël	50,00 \$
- Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2016	1 071,25 \$
- CIHO-FM, vœux des Fêtes (plus taxes)	167,00 \$
- Salon de l'industrie du Camping 2016, distribution de dépliants au salon de Montréal	183,96 \$
- Tourisme Saint-Siméon, aide financière 2015 et 2016	12 000,00 \$
- Tourisme Charlevoix, cotisation 2016	4 428,90 \$
- Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2016	158,67 \$
- Comité Famille Enfants 0-5 ans, 2 billets pour le souper spaghetti	30,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS ET À L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME**
Accusé de réception de notre correspondance du 3 novembre 2015 relative à une rencontre sur le projet présenté dans le cadre du programme sur la stratégie maritime.
- **PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » - ÉDITION 2016**
Demande d'adhésion (refusée).
- **MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**
Demande de changer les dates du congrès de la FQM.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.
 - o SPE valeur assurable (évaluation).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 08 et prend fin à 20 h 12.

Rés # 15-12-41 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 12.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale